

tion des armes chimiques. Plusieurs ministères seront impliqués dans ce processus ainsi que les différentes associations chimiques et pharmaceutiques du Canada. Ce projet de loi permettra au Canada de ratifier la Convention dans l'année en cours.

Le Sommet de Moscou en janvier dernier a permis aux présidents Clinton et Eltsine de signer des ententes de coopération pour la destruction des armes chimiques russes. Dès le mois de mars prochain, on commencera l'échange de données sur les armes chimiques et sur les inspections des sites de stockage de ces armes. Une contribution de 30 millions\$ US sera versée pour la construction d'un laboratoire analytique à Moscou par les Américains. Il y a aussi accord pour le développement d'un plan conceptuel du programme de destruction des armes chimiques russes. Enfin, l'administration américaine tentera de trouver des fonds supplémentaires pour supporter les efforts russes dans ce domaine. ■

## Les adhérents au RCTM réfléchissent à son avenir

Le Canada et d'autres adhérents au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM) se sont réunis à Interlaken (Suisse), du 29 novembre au 2 décembre, pour discuter de l'orientation à donner au Régime dans l'avenir. Les partenaires ont convenu de mettre à profit ce qu'ils ont déjà accompli grâce à leurs efforts pour limiter l'exportation des technologies relatives aux missiles, en cherchant à dissiper directement le danger de prolifération des missiles engendré par des pays n'adhérant pas au Régime. Les partenaires redoubleront d'effort pour persuader les exportateurs potentiels d'observer les lignes directrices du RCTM, et ils prendront des mesures pour encourager les pays responsables de la prolifération des technologies d'agir plus judicieusement. Les partenaires ont par ailleurs été heureux de constater une augmentation du nombre de pays qui, même s'ils n'adhèrent pas au Régime, ont déclaré leur intention d'en observer les lignes directrices.

Les pays partenaires ont accueilli l'Argentine et la Hongrie à leur réunion d'Interlaken. Voilà qui porte leur nombre à 25. La prochaine réunion plénière se tiendra en Suède, en octobre. ■

## Point de mire : le Canada dans l'Asie-Pacifique

Vu la vaste et longue expérience du multilatéralisme que le Canada possède, il n'est pas étonnant qu'il ait été le premier pays de l'Asie-Pacifique à promouvoir activement dans la région l'idée d'un dialogue plus régulier sur la sécurité. En établissant, en 1990, le DSCPN, auquel participent le Canada, la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon et la Russie, notre pays traduisait son inquiétude face au fait que la réduction progressive des tensions en Europe (nonobstant les crises sévissant dans l'ancienne Yougoslavie et dans l'ancienne URSS) n'avait pas eu de pendant en Asie-Pacifique. Cette situation préoccupait directement le Canada, vu l'intensification constante de ses relations avec cette région.

Du point de vue militaire, le Canada est présent en Asie-Pacifique depuis longtemps : il a participé à la Seconde Guerre mondiale et au conflit coréen, il a fourni des effectifs aux diverses commissions de surveillance des trêves et d'observation en Indochine, et il a participé à toutes les opérations de maintien de la paix menées par l'ONU dans la région. Au cours de la dernière décennie, par suite des tendances économiques et démographiques, l'engagement du Canada en Asie-Pacifique s'est élargi, et c'est pourquoi la sécurité de la région importe maintenant davantage pour notre pays.

### Les rouages économiques

L'Asie arrive au deuxième rang, derrière les États-Unis, parmi les plus importants partenaires commerciaux du Canada. En 1992, 11 des 25 meilleurs marchés du Canada se trouvaient en Asie-Pacifique; si l'on exclut les États-Unis, la région a importé des produits et services canadiens d'une valeur supérieure à 16 milliards de dollars, ce qui équivaut à environ 10 p. 100 de toutes les exportations de notre pays. Les échanges commerciaux bilatéraux entre le Canada et les États de l'Asie-Pacifique (toujours sans compter les États-Unis) se sont chiffrés à 37,8 milliards de dollars, comparativement aux 26 milliards que valaient les échanges avec l'Union européenne. L'Asie-Pacifique est également en train de devenir une source vitale d'investissements étrangers directs et de nouvelles technologies pour le Canada. Au cours de la dernière décennie, le Japon, qui se classait autrefois au huitième rang parmi les principaux investisseurs étrangers au Canada, s'est hissé au troisième rang, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. Les investissements directs du Japon au Canada ont doublé depuis 1985, passant à 5,7 milliards de dollars, et ses placements de portefeuille (ce sont surtout des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux) sont importants eux aussi. D'autres pays asiatiques, tels que Hong Kong, l'Australie, Singapour et la Corée du Sud, sont devenus d'importants investisseurs au Canada.

### Le Canada et l'APEC

L'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC, ou CEAP) a été fondée en 1989 et constitue le principal cadre intergouvernemental de coopération dans la région. Outre le Canada, l'APEC comprend les É.-U., le Japon, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, Hong Kong, Taïwan, la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie et le Brunéi. C'est la seule organisation internationale au sein de laquelle les trois «Chines» (la RPC, Hong Kong et Taïwan) sont représentées au niveau ministériel.

L'APEC tient des réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères et du Commerce, ainsi que des réunions périodiques de hauts fonctionnaires. Elle a formé deux groupes d'examen des politiques commerciale et économique, et dix groupes sectoriels coopérant entre eux à la réalisation de projets dans des domaines tels que les pêches, les transports, et la conservation de l'énergie et des ressources marines. Le Canada préside le Groupe de travail sur les tendances et les questions économiques et il co-dirige le Groupe du perfectionnement des ressources humaines et le Groupe de la conservation des ressources marines.

L'APEC est en train de devenir un organisme clef aidant à définir un ordre de priorité pour les pays membres. En 1993, elle a mis l'accent sur un programme d'action fondé sur le commerce et les investissements, afin d'accroître la transparence et la coopération régionale; la facilitation, l'expansion et la libéralisation des échanges commerciaux en constituaient les grands axes. En novembre de la même année, l'APEC a tenu son premier sommet à Seattle. Le Canada doit accueillir les participants à la neuvième réunion ministérielle, en 1997.

En adhérant à l'APEC, le Canada a l'occasion d'affirmer son engagement envers la région et d'aider à renforcer les liens transpacifiques. Il s'assure que ses intérêts sont pris en compte et il peut poursuivre des objectifs régionaux et bilatéraux particuliers, tels que l'accroissement du commerce, la promotion des investissements et la protection du milieu marin. Aspect tout aussi important, le Canada peut, grâce à sa participation aux activités de l'APEC, mieux informer sa population sur les débouchés existant dans la région; en revanche, les citoyens d'autres pays sont amenés de ce fait à tenir compte du Canada quand ils prennent des décisions concernant toute une gamme de sujets, depuis les affaires commerciales jusqu'au tourisme. La présence du Canada dans cette tribune permet à notre pays de marier ses capacités aux besoins de la région. Le travail que le Canada accomplit au sein de